

**PARC NATIONAL DE PORT-CROS
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES**

**Conseil d'administration
Réunion du bureau du 27 février 2024**

Délibération n° 8/ 2024

**Établissement Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**

Bail emphytéotique SCEA La Courtade.

La SCEA domaine de la Courtade a sollicité une évolution du bail emphytéotique qui lui permet d'exploiter en vignes un domaine de l'État remis en dotation au Parc national de Port-Cros, à Porquerolles. Après exposé du rapport de présentation, le bureau du Conseil d'administration délibère favorablement pour demander à la DDFIP d'intégrer les mesures suivantes :

-retrait des parcelles : J 319, J 1357, J 1359, J 1362, J 1366, J 1375, J 1376, J 1377, J 1477, pour une surface totale de 4ha 13a 69 ca.

-addition d'une partie de parcelle J 1381 pour une surface de 50a .

-révision des redevances d'occupation (sous réserve d'acceptation de la DDFIP) :

-parcelles en nature de vignes exploitées : 800 € par ha et par an,

-parcelles non exploitées 350 € par ha et par an,

-parcelles boisées : euro symbolique (cf ci-dessus).

-révision de la durée du bail jusqu'au 30 juin 2059,

-ajout de clauses environnementales.

-réduction des loyers annuels 2025 et 2026 de 9 000€ /an pour tenir compte des frais de mise en service.

Pour la parcelle J 1467, pour une surface de 1ha 36a 00ca en cœur de parc national, il est demandé qu'un avis préalable du Conseil scientifique soit rendu, compte tenu de la présence d'espèces protégées.

Cet avis intégrera aussi les perspectives de défrichement des parcelles : J 1458, J 1461, J 14645, J1466, pour une contenance totale de 7ha 41a 94ca, en vue de rétablir une coupure de combustible ; ces parcelles incluses dans le bail actuel sont situées en cœur de parc et boisées, avec des espèces protégées.

La présidente,



Isabelle MONFORT